



CLUB
du développement durable

- ACTEURS
- COMMUNES
- TERRITOIRES

COMPTE RENDU
8

ATELIER DU 12 MARS 2009

**LA COOPERATION DECENTRALISEE :
UNE APPROCHE TERRITORIALE
DE CO-DEVELOPPEMENT DURABLE**

ATELIER DU 12 MARS 2009

UNE APPROCHE TERRITORIALE DE CO-DEVELOPPEMENT DURABLE

14 H 00 ACCUEIL - CAFE

14 H 15 LA COOPERATION DECENTRALISEE AU CŒUR DES ENJEUX ACTUELS

**LES SOLIDARITES INTERNATIONALES, UNE REPOSE AUX ENJEUX
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Michel Reppelin
*Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon
Chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

**LA COOPERATION DECENTRALISEE ET L'ACTION HUMANITAIRE DANS UN
CONTEXTE LEGISLATIF, SPATIAL ET SOCIAL EN EVOLUTION**

Hubert Julien-Laferrrière (sous réserve)
Vice-président du Grand Lyon, chargé de la coopération décentralisée

**LES « OBJECTIFS DU MILLENAIRE » ET LA CONTRIBUTION DU GRAND LYON A LEUR
REALISATION**

Guy Peyretti
*Chef de projet Coopération décentralisée et internationale
Direction des relations internationales du Grand Lyon*

Pascal L'Huillier
*Chef de projet Coopération décentralisée et internationale
Direction des relations internationales du Grand Lyon*

**15 H 00 TEMOIGNAGE FILMÉ : ACCOMPAGNER LA CAPITALISATION
DES BONNES PRATIQUES**

Frédéric Raynouard
Conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou (Burkina Faso)

15 H 05 DEBAT

15 H 25 L'ACCES DES POPULATIONS À UN SERVICE ESSENTIEL : L'EAU

LES ECHANGES DE SAVOIR-FAIRE : PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE ET FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EAU (FSDDE)

Jean Paul Colin
*Vice-président du Grand Lyon, chargé de l'eau
et de l'assainissement, maire d'Albigny-sur-Saône*

Vincent Dussaux
*Chargé de coopération décentralisée,
Direction de l'eau du Grand Lyon*

LA COOPERATION LIMONEST-BOURA : ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE : SANTE, EDUCATION, EAU

Arlette Bernard
*Adjointe au Maire de Limonest en charge de la communication, de la vie culturelle et internationale, du
jumelage et de la coopération*

16 H 10 DEBAT : LES COMMUNES ACTRICES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

16 H 30 CONCLUSION

A.	INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT REPELIN EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU LIEN AVEC LES COMMUNES	5
B.	LA COOPERATION DECENTRALISEE ET L'ACTION HUMANITAIRE DANS UN CONTEXTE LEGISLATIF, SPATIAL ET SOCIAL EN EVOLUTION.....	6
C.	LES « OBJECTIFS DU MILLENAIRE » ET LA CONTRIBUTION DU GRAND LYON A LEUR REALISATION	8
D.	COOPERATION DECENTRALISEE : LA MISSION DU CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL DE LA MAIRIE DE OUAGADOUGOU	9
E.	LA COOPERATION DECENTRALISEE POUR UN SERVICE ESSENTIEL : L'ACCES A L'EAU.....	13
1.	Le Grand Lyon et la solidarité internationale pour l'accès à l'eau	13
2.	Le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'eau	14
F.	LA COOPERATION LIMONEST-BOURA : ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE : SANTE, EDUCATION, EAU	16
G.	CONCLUSION	19

A. INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT REPELIN EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU LIEN AVEC LES COMMUNES

Michel Reppelin,

Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or

Monsieur Reppelin introduit la séance en présentant l'actualité et l'activité du club. Le club est maintenant bien en place et remporte un certain succès. Il faudrait d'ailleurs prévoir de plus grandes salles. L'actualité du club peut être présentée grâce à un questionnaire qui a été envoyé aux communes pour savoir où en sont leurs actions en matière de développement durable. Un certain nombre de communes, 22/57, a répondu et, parmi elles, une grande partie est déjà engagée dans le développement durable, ce dont on peut se féliciter. En ce qui concerne l'Agenda 21 du Grand Lyon et les déclinaisons communales, une commune sur deux est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 ce qui souligne un problème de moyens pour les communes non engagées dans la mesure où l'Agenda 21 demande un long temps de préparation avant de parvenir à un document qui puisse faire l'unanimité et être validé par la société civile. Par ailleurs, deux communes ont un Agenda 21 finalisé ce qui permet au Grand Lyon de répondre plus facilement aux actions. L'un des thèmes les plus identifiés pour le Club est celui de l'environnement. En effet, il s'agit d'une notion qui prime notamment en ce qui concerne les transports, le tri sélectif, la qualité de l'air, laquelle est d'ailleurs le premier souci environnemental pour les habitants du Grand Lyon. La question de la gouvernance urbaine est également largement évoquée. Le volet social et économique est aussi largement abordé. On revisite ainsi le référentiel social et on compte également établir un référentiel économique. Enfin, l'éco-citoyenneté est également au cœur des enjeux communaux ce qui peut être vu comme un signe positif dans la mesure où cela signifie que les habitants sont prêts à partager certaines choses. Il faut donc échanger et sensibiliser. En ce qui concerne le partenariat avec le Grand Lyon, le Grand Lyon est là pour aider les communes et le Club est une première pierre à l'édifice, une matière à échange. Cela peut concerner soit un partenariat de partage de connaissances, soit une collaboration (basée par exemple sur des expertises, une mutualisation des moyens,...) mais pour « aider à faire » et non pour « faire ».

Un programme de travail du Club a été établi. Le volet social de l'Observatoire du Développement Durable a été revisité pour l'actualiser et se tiendra le 8 avril un atelier à ce sujet. Il s'agira de se demander comment partager ces connaissances : Quel usage pour les communes ? Comment travailler avec les communes ? Les thèmes identifiés pour les prochains ateliers seraient le Plan climat, la Charte de l'arbre ou l'Éducation au développement durable.

L'animation du Club se précise donc toujours plus et ses équipes doivent se démultiplier.

Remerciements à Michèle Vullien et à Fabienne Bono remplacée pour l'animation du Club par Christine Malé. Il faut également mentionner l'arrivée d'un prestataire qui sera désigné fin mars et qui soutiendra également l'animation du Club avec un calendrier de travail défini pour les deux années à venir. Les communes pourront donc être en contact avec ces personnes du Grand Lyon tout en disposant d'un appui plus spécifique en fonction des situations grâce au prestataire. En effet, les cas diffèrent en fonction des communes, lesquelles ont plus ou moins de moyens. Une action de relais et d'accompagnement sera orientée vers les petites communes notamment.

Le but de cet atelier est donc d'aider les communes « à faire » afin qu'elles puissent renouveler leurs pratiques de coopération avec d'autres villes étrangères. Il s'agit donc de comprendre ce qui peut s'effectuer au niveau du Grand Lyon ou bien au niveau d'une commune.

B. LA COOPERATION DECENTRALISEE ET L'ACTION HUMANITAIRE DANS UN CONTEXTE LEGISLATIF, SPATIAL ET SOCIAL EN EVOLUTION

Pascal L'Huillier,

*Chef de projet Coopération décentralisée et internationale,
Direction des relations internationales du Grand Lyon*

Pascal L'Huillier excuse l'absence de Hubert Julien-Laferrrière, Vice-président du Grand Lyon, chargée de la coopération décentralisée.

Le contexte législatif

La loi ATR de 1992 pose les premiers principes de cette coopération décentralisée en rendant possible pour les collectivités territoriales l'intervention au niveau international. Cette loi est renforcée par la circulaire d'avril 2001. Néanmoins, il existait déjà auparavant des formes de coopération mais de manière non formelle. Vient ensuite la loi Oudin de février 2005 qui permet d'intervenir dans le domaine de l'accès à l'eau ce qui vise également à répondre à l'un des objectifs du Millénaire. Plus récemment, la loi Thiollière de février 2007 confirme les possibilités d'engagement à l'international des collectivités en élargissant leurs compétences. Elle permet également une aide à l'urgence et exonère les actions des collectivités de l'obligation d'intérêt local dans le respect des engagements internationaux de la France. Il existe donc une assise législative forte sur laquelle on peut se baser

Le cadre social

La coopération décentralisée est un facteur de lien social avec les associations, les ONG mais aussi avec les migrants et les associations de migrants. Il faut souligner que ces liens créés ne sont pas seulement sociaux mais aussi culturels puisqu'il s'agit de travailler avec ces associations sur des pays d'origine. Par ailleurs, en contribuant de façon originale à l'aide au développement y compris économique, la coopération décentralisée est facteur de solidarité internationale. Enfin, elle donne naissance à une éthique et une politique sociale dans la mesure où elle crée des relations en réseaux de ville à ville et qu'elle participe au développement économique local.

Le cadre spatial

Il s'agit de favoriser les pays les plus pauvres, de pouvoir répondre aux objectifs du Millénaire, de trouver des cohérences d'action (il est d'ailleurs, à ce titre, plus facile d'intervenir dans les zones de francophonie) et d'œuvrer dans les réseaux de ville pour renforcer l'action mise en place (CGLU, Eurocités).

La collaboration avec les communes

Il est possible d'apporter un certain soutien aux communes à travers des actions de jumelage ainsi que grâce aux tissus associatifs. Ce soutien s'effectue via un apport méthodologique sur les actions engagées et un apport d'expertise dans les domaines développés (eau, assainissement, voirie, développement économique,...). Sont également mises en place des évaluations de ces coopérations. Il s'agit par ailleurs de rechercher une certaine cohérence d'action à la fois spatiale (on cherche à coopérer avec les mêmes pays, les mêmes régions urbaines), et budgétaire. Cette cohérence peut également être trouvée grâce à une mutualisation des moyens.

Les actions de coopération

Il ne s'agit pas, pour le Grand Lyon, d'être un bailleur de fonds (sauf avec le Fonds Eau) ; la coopération est essentiellement basée sur du transfert de savoir-faire. En terme d'actions de coopération, il s'agit de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités partenaires, par le biais de missions d'expertise, d'assistance techniques sur des projets spécifiques, et de formations (que cela soit à Lyon ou localement). Il peut y avoir ponctuellement des envois de matériels de réforme. De plus nous assistons les collectivités dans la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds (AFD, UE, Banque Mondiale). Enfin, des actions émergent actuellement : Nous essayons de développer des liens économiques et des liens culturels avec les villes partenaires.

Les bénéfiques pour le Grand Lyon

C'est la grande question qui est souvent posée : en quoi ces coopérations sont-elles bénéfiques pour le Grand Lyon ? En premier lieu, ces coopérations permettent de renforcer l'image d'une agglomération humaniste et solidaire. Ensuite, elles constituent sans aucun doute un enrichissement des pratiques pour les techniciens du Grand Lyon puisqu'elles interrogent leurs savoir-faire et leur technicité. Elles sont également facteurs de lien social avec les communautés et les associations locales issues des pays avec lesquels le Grand Lyon coopère. Enfin, et cela est émergeant, elles permettent de renforcer les liens économiques et les liens culturels.

Les coopérations du Grand Lyon

Les zones concernées sont l'Afrique de l'Ouest (Bamako, Ouagadougou, Porto Novo), le Bassin méditerranéen (Alep, Beer Sheva/Jericho, Beyrouth, Rabat, Sétif, Tripoli). Des coopérations sont également en cours avec Addis Abeba, Balti, Erevan, Ho Chi Minh Ville. Il faut également mentionner tous les projets financés par le Fonds Eau.

Questions

Paul Coste, Conseiller municipal de Corbas : Comment une commune du Grand Lyon peut envisager un partenariat ? Est-ce qu'il faut aussi privilégier les villes sur lesquelles intervient le Grand Lyon ?

Pascal L'Huilier : Oui, cela permet de créer une certaine synergie

Thierry Haon, adjoint à l'environnement et au développement durable à Corbas : Vue la situation dramatique de la Palestine, quelles actions sont engagées par le Grand Lyon dans cette zone ?

Pascal L'Huilier : Il est vrai que nous sommes très sollicités par la Palestine mais il est vrai aussi qu'il est très difficile d'agir dans cette région. On pense néanmoins à voir ce que l'on peut faire en ce qui concerne l'eau.

Michel Gigot, adjoint au cadre de vie à Charbonnière : Et en ce qui concerne le budget de ces actions ?

Pascal L'Huilier : Cela représente 600 000 euros par an pour le Grand Lyon. Une coopération moyenne représente environ 20 000 à 30 000 euros par an. Une coopération plus élaborée peut atteindre ponctuellement 100 000 euros par an.

Christine Larochette, adjointe à la vie sportive et à l'intercommunalité à Dardilly : Est-ce qu'il existe une cartographie sur les communes jumelées ?

Pascal L'Huilier : Non pas encore, et cela serait fortement utile. Il est prévu dans établir une.

Michel Reppelin : Et d'ailleurs voilà l'intérêt du club, on peut ainsi se concerter ensemble sur certaines mesures à prendre.

Fabienne Bono : Et on fera un questionnaire dans cette perspective.

C. LES « OBJECTIFS DU MILLENAIRE » ET LA CONTRIBUTION DU GRAND LYON A LEUR REALISATION

Pascal L'Huillier,

Chef de projet Coopération décentralisée et internationale

Direction des relations internationales du Grand Lyon

Pascal L'Huillier excuse l'absence de Guy Peyretti, Chef de projet Coopération décentralisée et internationale, Direction des relations internationales du Grand Lyon.

Il s'agit des 8 « objectifs » décidés à New York en septembre 2000 : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le sida, le paludisme et autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Vis-à-vis de ces objectifs, il s'agit de se demander en quoi la politique de coopération décentralisée du Grand Lyon répond et contribue à ces objectifs.

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Le Grand Lyon a signé dans ce domaine un accord cadre avec le FAO en 2008 et qui vise à promouvoir des actions de lutte contre la faim. De plus les actions du fonds eau concernant l'approvisionnement en eau peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif en permettant notamment le développement agro pastoral dans certains villages d'Afrique sub-saharienne.

OMD 2 et 3 : Assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

Sur ce point, les actions du Fonds Eau permettent à de nombreux enfants d'être dispensés de la corvée d'eau, notamment les filles, et de rejoindre l'école. D'autre part, comme au Maroc par exemple, le Fonds Eau, en partenariat avec l'UNICEF, a permis la construction de toilettes dans les écoles de la région de Tanger ce qui, on a pu le noter, est un facteur important de scolarisation des filles.

OMD 4 et 6 : Réduire la mortalité infantile et combattre le sida, la malaria et les autres maladies

Les actions engagées à ce niveau s'incarnent notamment dans un programme de lutte engagé contre le paludisme à Bamako par exemple grâce à la création d'infrastructures de micro assainissement et d'un centre de soins mais aussi par la mise à disposition de moustiquaires imprégnées. Par ailleurs, le Fonds Eau, en améliorant la qualité de l'eau, contribue également à la lutte contre les maladies hydriques infantiles. Enfin, des associations de lutte contre le sida ont été soutenues par le Grand Lyon dans le cadre de son programme d'aide aux associations de solidarité internationales

OMD 7 : Assurer un environnement durable

Il existe à ce titre plusieurs actions en cours : L'intégration des principes de développement durable dans les politiques et programmes (comme c'est le cas à Ouagadougou avec le soutien à l'élaboration d'un Agenda 21) ; l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base (ce que permet le Fonds Eau) ; l'assistance technique apportée au PDU et au Tram de Rabat ; les actions engagées pour la gestion des déchets à Ouagadougou et à Addis Abeba ; un travail sur le tourisme solidaire à Porto Novo.

OMD 8 : Construire un partenariat mondial pour le développement

A ce titre, la coopération décentralisée est un contributeur de l'APD, elle aide les pays les plus pauvres. Il est proposé aujourd'hui d'introduire le développement économique dans les actions de coopération décentralisée. Il existe également un partenariat concernant les TIC avec le Fonds et l'Agence de Solidarité Numérique.

D. COOPERATION DECENTRALISEE : LA MISSION DU CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL DE LA MAIRIE DE OUAGADOUGOU

Film de Frédéric Raynouard, Conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou

Présentation de la mission

Il s'agit d'une mission de 3 ans d'août 2007 à août 2010 qui s'effectue en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement. C'est une mission de conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou.

Présentation de Ouagadougou

Ouagadougou compte 1 500 000 habitants qui se répartissent sur une superficie de 520km². La commune compte également 5 arrondissements et 5 villages et voit sa population augmenter de 60 000 personnes par ans. En ce qui concerne la vie politique de Ouagadougou, la commune comporte un Conseil municipal, un maire, 2 adjoints et 5 maires d'arrondissement mais aussi un Secrétaire Général. Elle dispose également de 40 directions, de 1400 agents municipaux et d'un budget de 25M d'euros pour 2009. En ce qui concerne la situation démographique, sociale et spatiale de la commune, on peut noter que 51% de la population a moins de 20 ans, qu'il y a 6,2 personnes en moyenne par ménage, que 65% de l'habitat est en banco, que 44% des habitations sont sans électricité, 40% sans accès à un assainissement domestique moderne, 12 % sans accès à l'eau potable. Enfin, la commune comprend 2000 km de voiries dont 10% sont bitumées.

Historique de la coopération

La coopération a commencé en 1993 par l'envoi de matériel puis, en 1999, une convention a été signée pour trois ans. La coopération a consisté alors en de l'envoi de matériel mais aussi en de l'expertise et de la formation sur différents domaines. En 2003, une deuxième convention a été signée pour trois ans à nouveau, insérant de nouveaux domaines de coopération tels que la police municipale, l'éclairage public et les espaces verts. En 2004 a été effectuée une évaluation sur 10 ans de coopération et, en 2007, une troisième convention a été signée avec l'appui du Ministère des Affaires étrangères : c'est là qu'a été mis en place un conseiller technique auprès du Secrétaire Général de la Mairie dans le cadre notamment du projet « Quartiers périphériques » de l'AFD avec 4 composantes : la voirie, l'eau, les équipements de proximité et le renforcement des capacités.

Objectifs et finalités de la mission

Il s'agit de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune et faire en sorte que la commune soit autonome après le départ du conseiller technique. La réalisation de cet objectif se décline en 4 points : l'amélioration de l'organisation et du pilotage des services, la mise en œuvre de la nouvelle organisation, la mise en place d'outils de management et le renforcement des compétences de maîtrise d'ouvrage communales.

Les résultats de la mission

Des progrès ont été effectués dans 3 domaines majeurs : les outils de gestion financière de la collectivité, les outils de gestion des ressources humaines et les outils de mise en œuvre et de suivi des projets. En terme plus précis, d'abord, un Comité des directeurs a été créé et se réunit périodiquement et des outils programmatiques et d'évaluation (des consommations d'eau, d'électricité mais aussi des prestations des entreprises) ont été créés et des lettres de mission sont envoyées aux directeurs. Par ailleurs, un Plan triennal de formation et un Plan triennal de recrutement ont été réalisés. Un accompagnement s'effectue également

en ce qui concerne le Plan d'Occupation des Sols, notamment avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon. Enfin, en matière de communication, une exposition « Journée Portes Ouvertes » est organisée chaque année et des documents de communication ont été réalisés.

Les actions de développement durable

En matière de développement durable, il faut d'abord souligner que le développement durable est une affaire quotidienne à Ouagadougou : tout est récupéré pour être réalisé dans la mesure où il ne s'agit pas d'une société de la consommation mais de la survie. Par ailleurs, un centre de tri des déchets (CTVD) et 35 centres de collectes ont été créés. L'association « La Brigade verte » qui mobilise 1700 femmes pour le nettoyage des rues participe également des actions de développement durable mises en place dans la commune. Enfin, un Agenda 21 est mise en place grâce à la coopération autour de 4 thématiques : les espaces verts, l'environnement urbain, l'extension urbaine et la gouvernance et la participation citoyenne.

E. DEBAT

Michel Reppelin : Cela explique bien les liens avec Ouagadougou, c'est historique et on voit bien qu'il s'agit d'une collaboration exemplaire. Le débat est maintenant ouvert et je rappelle ici que l'on pourra avoir des séances spéciales ultérieurement avec ceux qui veulent se lancer dans la coopération décentralisée.

Jean-Marc Recorbet, responsable du service vie associative et jumelage à Saint-Priest : J'aimerais faire part de ce que nous faisons à Saint-Priest. On démarre tout juste, avec les Allemands, dans le cadre du jumelage, par un forage. Après un premier volet, on cherche maintenant à faire en sorte que ce forage amène de l'eau, certes, mais surtout qu'il soit maintenu par les équipes de maintenance car sur 120 forages il n'y en a plus que 40 qui fonctionnent. Il s'agit donc de financer les équipes de maintenance afin que nous ayons une certaine pérennité. Par ailleurs, à 250km à l'ouest de Ouagadougou, une délégation de Saint-Priest travaille sur l'assainissement notamment des caniveaux. On est actuellement en recherche de contact. C'est une coopération tripartite qui s'effectue avec 8 communes françaises, des communes allemandes et burkinabaises. Il s'agit de faire une étude sur place mais on rencontre un problème de financement au niveau européen donc que pouvons-nous faire avec le Grand Lyon ?

Michel Reppelin : C'est justement dans le cadre de ce club qui sert d'échanges sur le succès des uns et les difficultés des autres que nous pouvons en discuter.

Paul Coste : Nous nous posons des questions avec différentes communes autour de nous en partenariat avec le Burkina mais nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

Christine Larochette : Je voudrais juste dire que je suis surprise par l'évocation de Rabat et du Maroc en termes de pays les plus pauvres car ils ne font pas partie des pays les plus pauvres. S'agit-il d'un projet spécifique ?

Pascal L'Huillier : Oui, même si le Maroc est un pays très contrasté. Je pense au Maroc et à la Syrie où il s'agit de partenariats qui concernent des sujets plus techniques et plus pointus comme le PDU et le tram à Rabat. On évolue, là-bas, vers autre chose que uniquement de la solidarité. Il s'agit d'un partenariat plus intégré où la coopération décentralisée pourrait peu à peu laisser place à autre chose. Avec l'Algérie, c'est encore plus flagrant et nous sommes en train de réfléchir à un partenariat très différent.

Christine Larochette : Se retire-t-on ensuite, quand la mission est terminée ?

Pascal L'Huillier : Difficilement. Lorsque nous avons établis des relations de confiance, comme avec Ouagadougou par exemple, avec qui nous travaillons depuis plus de 10 ans, nous ne pouvons pas arrêter du jour au lendemain. La ville d'Angers par exemple est en partenariat avec Bamako depuis 40 ans. Il existe plusieurs phases dans les partenariats, ceux-ci évoluent avec le temps et se construisent dans la durée. C'est un peu comme un mariage, il faut bien choisir son conjoint car c'est parti pour un certain temps, dans certains cas pour la vie.

Michel Reppelin : Effectivement c'est terrible d'abandonner en route les pays avec lesquels on a coopéré. La coopération résulte d'un travail sur mesure et dans la continuité.

Pascal L'Huillier : On essaie d'inscrire notre action dans la durée même s'il y a parfois des problèmes politiques. Il faut créer une relation de confiance avec les maires et les techniciens. En réalité, nous n'avons peut-être pas encore le recul nécessaire pour savoir comment faire évoluer la coopération décentralisée.

Lauraine Panaye, Rhône Alpes Énergie Environnement : Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure : comment un développement économique est possible pour les entreprises du Grand Lyon ?

Isabelle Lagarde, chargée de mission, Direction des Relations Internationales : Effectivement c'est un sujet nouveau. On peut dire à ce sujet qu'il y a deux approches différentes. La première consiste en des échanges entre les pays comme à Ouagadougou où l'on envoie une délégation avec des entreprises à ses côtés. La croissance là-bas est de 6 à 10% ; elle est réelle et elle existe. C'est le premier volet à explorer. La deuxième approche pour les entreprises, les associations et les collectivités consiste à se demander « comment contribuer à développer une activité économique pour produire des ressources sur place ? ». J'ai, à ce titre,

quelques exemples d'expériences réalisées dans le domaine du commerce équitable. Les associations s'interrogent sur la manière de promouvoir le commerce équitable. Il s'agit de rédiger ensemble un cahier des charges qui met en œuvre les événements. Ces produits doivent être promus, communiqués et leur gamme doit être élargie. Le problème réside dans le fait qu'on en sait pas trop comment procéder car il faut des repères concrets. Le commerce équitable, c'est un exemple. La question à se poser c'est « comment chercher à accompagner un développement économique sur place sans être seulement dans le concept ? ». Derrière vos questions, il y a des attentes d'informations. Le Grand Lyon est capable d'accompagner, par son exemple. Sinon, il y a aussi Resacoop qui est une plate-forme d'informations qui travaille avec les collectivités territoriales et les associations qu'il s'agit d'accompagner pour monter des partenariats de coopération décentralisée, de solidarité internationale. Mais on peut aussi poser la question « pourquoi consacrer cet argent là à cette entreprise ? ». Resacoop aide à réfléchir à cette question et justifie ainsi ces actions.

Un participant : Mais j'aimerais ajouter que nous aussi nous allons chercher dans les pays des pratiques qui sont durables, de bonnes pratiques. Y-a-t-il cette façon inverse de voir les choses ? Si c'est le cas, est-ce mutualisé, analysé ?

Sylvie Sagne, Directrice adjointe aux espaces verts de Lyon : Je rentre d'une mission à Ouagadougou concernant les problèmes environnementaux et l'Agenda 21. Oui, on y va pour aider mais aussi pour apprendre et on dit bien sur place « ne rentrez pas dans les pratiques des pays développés ». Il faut bien souligner l'intelligence des pratiques de ces pays en ce qui concerne les espaces verts. Il s'agit donc bien avant tout d'un échange et d'un transfert d'expérience et de formation et ce transfert se fait dans les deux sens.

Isabelle Lagarde : Par ailleurs, des travaux ont été faits sur le don et une étude prouve que les envois de dons sont généralement contre-productifs quand ils arrivent sur place car cela peut bousculer l'économie en place comme pour les ordinateurs par exemple ou les vêtements qui peuvent mettre en péril les ateliers locaux.

Sylvie Sagne : Oui, l'idée ce n'est pas d'envoyer du matériel, des tronçonneuses par exemple, mais bien d'apprendre à tailler des arbres de manière correcte. C'est très gratifiant de travailler dans ce sens car lorsque l'on part, les gens formés peuvent former à leur tour.

Un participant : Et par rapport à la collecte des déchets comment cela se fait-il ?

Sylvie Sagne : Pour le parc de Ouagadougou, on recherche une voiture d'attelage.

Pascal L'Huillier : On limite l'envoi de matériel car cela pose aussi le problème de l'entretien et de la formation. De plus, il ne s'agit pas de faire un copier/coller de ce que savent faire nos techniciens. Il s'agit surtout d'apporter des méthodologies.

F. LA COOPERATION DECENTRALISEE POUR UN SERVICE ESSENTIEL : L'ACCES A L'EAU

1. LE GRAND LYON ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR L'ACCES A L'EAU

Vincent Dussaux

*Chargé de coopération décentralisée,
Direction de l'eau du Grand Lyon*

Vincent Dussaux excuse l'absence de Jean-Pierre Colin, Vice-président du Grand Lyon, chargé de l'eau.

Un engagement politique : participer à l'atteinte des OMD Eau et Assainissement

Il faut rappeler que l'eau est un enjeu majeur pour les pays du Sud puisqu'1,5 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable. Il s'agit ainsi de réduire d'ici à 2015 de 50% la part de population n'ayant pas accès à l'eau. Le sommet de la Terre en 2002 qui a contribué à faire du Grand Lyon un acteur des OMD, l'insertion de la coopération décentralisée dans l'Agenda 21 du Grand Lyon et le Forum mondial de l'eau en 2006 incitant à « des actions locales pour un défi local » ont participé à la mise en place de cette coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Application de la loi Oudin au Grand Lyon

La loi Oudin permet de verser 1% des recettes de l'eau et de l'assainissement à la solidarité internationale. Aujourd'hui 0,4% des recettes est versé par la Direction de l'eau du Grand Lyon à la solidarité internationale ce qui équivaut à 600 000 euros par an. Le portage politique se fait par le Vice-président à l'Eau.

Cadre et objectifs

Le cadre légal consiste en une convention de coopération décentralisée signée entre le Grand Lyon et une collectivité étrangère chargée du service public de l'eau. L'objectif est de renforcer les capacités du service public local de l'eau pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Il s'agit aussi de sécuriser les investissements. Les moyens mis en place peuvent être déclinés ainsi : appui technique et institutionnel, échange d'expérience entre élus et techniciens, présence d'un représentant permanent sur le terrain, programmes menés en mode projet / mobilisation d'un réseau et 3 programmes maxi et engagement dans la durée.

Les programmes en cours : le Liban

Le programme de coopération décentralisée quant à lui permet de renforcer ces structures de solidarité internationale. 3 programmes sont ainsi en vigueur : le Liban, Madagascar (dans un contexte de décentralisation de l'Etat malgache qui donne de nouvelles responsabilités en matière d'eau et d'assainissement aux communes) et la Palestine.

En ce qui concerne le Liban, il s'agit d'aider au renforcement des capacités de 3 Etablissements publics des Eaux du Liban. Le cofinancement se fait en partenariat avec la MAE et les autres partenaires à citer sont la région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau RM&C et l'Université libanaise. Enfin, les thèmes choisis pour cette coopération sont le règlement d'assainissement, l'Assainissement Non Collectif, la protection de la ressource en eau et la concertation usagers.

Les programmes en cours : Madagascar

L'objectif ici de renforcer les capacités des acteurs publics en Haute-Matsiatra, qu'il s'agisse de la région Haute-Matsiatra ou des communes de la région. Un cofinancement est établi avec la Commission Européenne. Les partenaires associés sont le BURGEAP, Lyon I – IG2E et l'Agence de l'Eau RM&C. Les thèmes abordés à Madagascar sont ceux de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage aux communes et de la formation continue.

Les programmes en cours : la Palestine

En Palestine, ce sont les capacités de l'Union des Eaux des Municipalités Côtières dans la Bande de Gaza qu'il s'agit de renforcer. L'Autorité Palestinienne de l'Eau et l'Union des Eaux des Municipalités Côtières (Gaza) sont les bénéficiaires. Le cofinancement s'effectue ici avec l'Agence de l'Eau RM&C et les différents partenaires sont Green Cross et Palestinian Hydrology Group. Ici, il s'agit surtout de traiter les eaux usées et de gérer les ressources en eaux (ce qui s'effectue via des formations).

2. LE FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EAU

Vincent Dussaux

*Chargé de coopération décentralisée,
Direction de l'eau du Grand Lyon*

Historique

Comme cela a déjà été évoqué, le sommet de la Terre de 2002 a confirmé l'engagement politique du Grand Lyon en ce qui concerne la contribution aux OMD. Cet engagement s'effectue dès lors parallèlement à celui de Water Force (1998) et de la Fondation Veolia (2004). En 2003, le contrat d'affermage Grand Lyon / Veolia Eau est renégocié : un avenant crée un fonds pour « apporter aux pays du sud une aide régulière au développement durable dans le domaine de l'eau ». Ce dispositif a été confirmé par la loi Oudin en 2005.

Principe

Le Fonds Eau est alimenté par contribution paritaire de Veolia Eau et du Grand Lyon de 300 000 euros / an chacun. Il s'agit donc de développer les infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus pauvres en finançant des projets réalisés par des opérateurs locaux pour le compte de collectivités locales du Sud. Il faut insister sur ce point : les projets doivent être portés par les collectivités locales.

Fonctionnement

Cette coopération repose sur un partenariat Public Privé pour le développement : Grand Lyon / Veolia au Nord et ONG / collectivités locales au Sud. Un comité de pilotage bipartite, composé de 4 élus et de 4 personnes de Veolia définit les orientations stratégiques et valide les conventions de financement. Enfin, un comité technique bipartite qui associe la DRI et la Direction de l'Eau du Grand Lyon analyse et sélectionne les projets à financer et suit et évalue la mise en œuvre du projet en lien avec l'ONG.

Éligibilité des projets

Les projets sont sélectionnés selon des critères précis : l'eau potable et/ou assainissement, le besoin avéré et exprimé par une autorité locale Sud, la cohérence avec les politiques sectorielles, l'intérêt général et propriété publique des ouvrages, l'implication des populations bénéficiaires, les garanties d'une gestion pérenne des ouvrages, l'intégration dans un projet global de développement local afin de préserver une certaine cohérence avec ce qui est fait dans le pays, la position géographique. Par ailleurs, ces projets doivent être subventionnés par une enveloppe moyenne de 20 000 à 80 000 euros chacun.

Éléments de bilan : au regard des OMD

60 projets ont déjà été financés depuis 2003 ce qui équivaut à 2 600 000 d'euros de subventions. Par un effet que l'on peut qualifier de levier, 3 800 000 euros de financements supplémentaires (Agences de l'Eau, syndicats,...) ont contribué à ces projets. Au total, ce sont 300 000 personnes qui ont bénéficié de ces projets puisque l'accès à l'eau a un impact fort sur les populations locales.

Éléments de bilan : zones d'intervention

On compte actuellement 14 actions à Madagascar, 10 au Burkina, 6 au Maroc, 5 au Sénégal, 3 au Cameroun, en Guinée, au Niger et au Mali, 2 en Mauritanie et au Bénin et 7 dans d'autres pays. Il faut souligner que la zone d'intervention ne correspond pas forcément à la zone des demandes. Par ailleurs, il s'agit de zones jugées un peu larges dans la mesure où on a une hausse de la demande : il faut donc réduire ces zones.

Spécificités du Fonds Eau

L'intérêt de telles coopérations réside dans le fait que la procédure est assez souple et peu contraignante afin que tout le monde puisse être facilement éligible (y compris les associations non professionnelles par exemple). Il faut rappeler aussi que l'accompagnement se fait surtout au niveau méthodologique et au niveau de l'expertise technique : il ne s'agit pas de devenir un guichet de financement. Enfin, toutes ces coopérations se mettent en place au niveau du Grand Lyon mais aussi des PSO.

La place du Fonds Eau en France

On peut évoquer ici les principaux appels à projet en application de la loi Oudin : la SEDIF : 1 M€ par an, soit 0,25 € par habitant et par an, la Mairie de Paris : 1 M€ par 2 ans, soit 0,25 € par habitant et par an, l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 1 M€, le Grand Lyon : 600 000 € par an, soit 0,50 € par habitant par an, l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 600 000 € et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 600 000 €

G.LA COOPERATION LIMONEST-BOURA : ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE : SANTE, EDUCATION, EAU

Arlette Bernard,

Adjointe au Maire de Limonest en charge de la communication, de la vie culturelle et internationale, du jumelage et de la coopération

Les objectifs généraux de la coopération Limonest-Boura

Il s'agit de satisfaire les besoins essentiels et d'améliorer la qualité de vie, de respecter les droits et les libertés et de renforcer les nouvelles formes d'énergies renouvelables. Les enjeux visés sont le progrès économique, la justice sociale, la préservation de l'environnement et la gouvernance locale. Pour ce faire, un document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été établi en 2003 qui définit comme prioritaires l'accès aux services sociaux de base : eau, santé et éducation. Il faut rappeler également que cette coopération a évolué grâce à la loi de 92 qui permet de passer du jumelage à la coopération décentralisée.

Présentation de la coopération Limonest-Boura

Limonest est une commune du Grand Lyon de 3007 habitants ; son maire est Max Vincent, conseiller général du canton de Limonest. Le Comité de coopération décentralisé est quant à lui présidé par Jean Perrin.

Boura est une province de la Sissili du Burkina Faso, commune rurale depuis 2006 et qui compte 22 villages, 1145 habitants répartis en 4 groupes ethniques. Son maire est Dr Babiné Augustin Kanwé. Son comité de jumelage est présidé par Joseph Dagona. L'aire de jumelage comporte 4 villages et 2 hameaux de culture. Le réseau hydrographique de la commune est relativement dense. Un important barrage a été construit et une plaine cultivable a été aménagée. A ce titre, le comité de Limonest a participé à l'irrigation des parcelles. Ses principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage, le commerce, le maraîchage, l'artisanat et les exploitations forestières. La commune comporte un centre de santé (le CSPS), 6 écoles en dur, 51 forages et une mairie inaugurée en 2008.

L'objectif de cette coopération consiste en une aide au développement de Boura dans un souci d'égalité, sans discrimination des ethnies ni des origines, avec un principe de participation des populations, de formation des acteurs, dans le respect des demandes des partenaires du Sud.

Les outils de la coopération

Un Plan Communal de Développement a été élaboré. Il dispose d'un appui technique (BGB Méridien) et d'un appui financier (Programme national de gestion des terroirs). Par ailleurs, le PCD est un outil référentiel pour la population et les intervenants qui permet un diagnostic, une identification et une planification quinquennale des actions et projets, une budgétisation ainsi que l'ébauche d'un plan de financement et d'investissement.

L'historique de la coopération

Un rapprochement s'est effectué dès 1981 et la première mission a eu lieu en 1982. Une convention a été signée en 2002. La coopération s'est poursuivie via une participation aux formations « Resacoop » ainsi qu'une participation aux assises de la Coopération Décentralisée.

Les différentes actions par domaine

L'action de Limonest est intégrée même s'il s'agit surtout d'un appui à l'économie et à l'éducation. Les notions de formation et d'information sont essentielles.

- L'appui aux activités économiques

Il s'agit d'un appui à l'agriculture, d'un appui à l'activité des pêcheurs (fumage de poissons). Cet appui passe également par la formation de coopérations féminines (couture, tissage,...) mais aussi surtout par l'information, la formation et la dispense de conseils aux producteurs (CIRAD, agriculteurs de Limonest, FESPACI). Enfin, émergent des leaders d'organisations paysannes nationales.

Il s'agit de générer une certaine sécurité alimentaire ainsi que des activités génératrices de revenus

- L'appui à l'éducation

Cet appui à l'éducation est lui aussi polymorphe. Il s'agit tant de mettre à disposition de la commune des fournitures scolaires que d'ouvrir des infrastructures comme une bibliothèque, d'aider à la cantine scolaire dans la mesure où cela est facteur de scolarisation, de créer des jardins scolaires que de promouvoir l'alphabétisation des adultes. Dans un souci de développement durable, des panneaux solaires ont également été posés pour 2 salles de classe.

Il s'agit d'améliorer l'accès à la scolarisation et de promouvoir la formation de base

- L'appui à la santé

Il est lui aussi polymorphe. Il passe à la fois par une aide à la création d'infrastructures et par une aide à la formation. Ont ainsi été mis à la disposition de la commune des vélos pour les auxiliaires de soin, des lits et du matériel médicochirurgical pour l'hospitalisation et la maternité, un bloc douche/latrines pour le CSPS mais aussi une ambulance. Des panneaux solaires ont également été posés pour la salle d'hospitalisation et la salle de maternité.

Il s'agit d'assurer la sécurité sanitaire et d'améliorer l'offre de soin tout en sensibilisant à l'hygiène.

Par ailleurs, la prise en charge de la malnutrition est un enjeu important. Elle passe par une formation à la fabrication communautaire et à la commercialisation des compléments alimentaires, par une mise à disposition du matériel dédié à l'association pour la « protection de la mère et de l'enfant » et par une participation financière pour le premier fonds de roulement.

Enfin, Limonest est également engagée auprès de Boura en ce qui concerne la lutte contre les maladies. La lutte contre le paludisme qui est un problème majeur pour la santé publique passe par une sensibilisation à la prévention (habitats, barrières physiques et formation d'agents) ainsi que par l'imprégnation de moustiquaires. La lutte contre les IST/VIH/Sida est rendue possible par la formation d'agents de santé, de membres d'associations et de groupements féminins.

Il s'agit de dispenser une éducation nutritionnelle, d'assurer la sécurité sanitaire et, là encore, de créer des activités génératrices de revenus (farines, imprégnation de moustiquaires,...)

- La solidarité numérique

En ce qui concerne la solidarité numérique, qui participe à la réduction de la fracture numérique, on peut souligner que la mairie est équipée de matériel informatique, que le CSPS dispose d'un ordinateur et d'un personnel de soins formé en informatique et que le comité de jumelage dispose lui aussi d'un ordinateur. Cette solidarité numérique permet une amélioration de la situation en ce qui concerne le volet socio-culturel et socio-éducatif mais aussi le volet économique (puisqu'il permet une réduction de la distance et des coûts de communication). Enfin, elle permet de renforcer la gouvernance locale et la gestion communale.

- L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable consiste essentiellement en la création ou la réhabilitation de forages et de puits à grand diamètre mais aussi en la mise en place d'un comité de gestion de l'eau et en la création d'une AEP sur le forage existant au CSPS alimenté par pompe à énergie solaire.

Cette aide à l'alimentation en eau potable permet un accès à l'eau potable pour près de 3000 personnes et participe aussi à la sécurité sanitaire puisque l'alimentation en eau potable réduit les maladies endémiques.

A Limonest : « Un peu d'Afrique dans nos vie »

Il s'agit aussi de créer des liens culturels et de sensibiliser les Limonois à cette coopération et à l'Afrique et de manière générale à l'aide au développement. Cette sensibilisation passe par différents domaines tels que l'artisanat, la littérature (lecture de contes, bandes dessinées) ou la géopolitique. Elle permet de créer des liens toujours plus ténus entre les habitants de Boura et les habitants de Limonest.

Financement et partenariat

Le financement s'opère par une subvention municipale annuelle. Les différentes aides sont également apportées par la MAE, le Grand Lyon et le Fonds Eau, Humatem (notamment pour le matériel médicochirurgical). Une aide a également été apportée par le Lycée Sandor (via une « opération vélos ») et le lycée de Pélussin. Enfin, une aide informatique est apportée par l'Institut Régional d'Administration de Lyon, le cabinet d'avocats Ratheaux, la mairie de Limonest et par un prestataire informaticien, Monsieur Latour.

Les projets en cours

Il s'agit de projets d'assainissement (2 blocs de 3 latrines à l'école de Boura centre), d'étude topographique et géologique pour un projet d'adduction d'eau potable et de latrines sèches dans la zone du marché, de campagne de formation et de sensibilisation à l'hygiène et de solidarité numérique en ce qui concerne l'équipement de l'école de Boura centre puis des écoles périphériques et du collège.

Plus généralement, il s'agit de poursuivre les actions entamées en terme de sécurité sanitaire, de scolarisation des filles ; en ce qui concerne le volet éducatif il s'agit de travailler en vue de changer les mentalités et enfin, plus globalement, de renforcer les capacités des acteurs.

H. DEBAT

Paul Coste : Et qu'en est-il du problème du renouvellement des nappes ? Certes, on creuse des trous mais il faut penser que quand on fait un trou on perturbe aussi le fonctionnement habituel du réseau aquifère.

Vincent Dussaux : En fait, les puits sont de faible profondeur. En outre, on demande une étude d'impact du forage sur la nappe.

Pascal L'Huillier : N'y a-t-il pas de projets plus innovants comme par exemple des systèmes de captation de rosée ?

Vincent Dussaux : En fait non, pas beaucoup. On a eu une demande quelque peu originale d'une entreprise qui cherchait à rendre potable l'eau grâce aux rayons ultra violets du soleil mais c'est tout. En fait, nous sommes surtout alertés par les associations et les techniques envisagées sont souvent classiques.

Paul Coste : Et sur l'aspect social, quelles sont les transformations que notre action implique ?

Vincent Dussaux : Oui, il y a énormément de choses à dire sur ce sujet. Nous avons une mission d'évaluation qui contrôle nos actions et qui capitalise et évalue les impacts que peuvent avoir nos projets. Par ailleurs, sur les projets qui concernent l'eau, on réfléchit souvent avec les pouvoirs publics.

Arlette Bernard : Effectivement, on mène une véritable réflexion sociale sur l'appropriation de l'eau car avec l'eau, c'est une vraie vie sociale et économique qui se crée. Il faut donc une responsabilité politique et une vraie gouvernance locale parallèlement. Les modifications des comportements sociaux sont aussi à prendre en compte.

Christine Larochette : Oui, quand on construit un forage, la réflexion doit englober l'idée qu'en amenant l'eau à l'habitat, cela transforme les choses car le point d'eau c'était aussi le lieu de rencontre.

Arlette Bernard : Le volet sanitaire est un corollaire du volet social car en modifiant l'hygiène, on change aussi les comportements.

I. CONCLUSION

Pascal L'Huillier : Quelques éléments de conclusion : En premier lieu, au regard des questions et des demandes formulées, le Grand Lyon va s'engager à réaliser une cartographie des pays et des villes avec lesquels le Grand Lyon et les communes du Grand Lyon ont une coopération décentralisée. D'autre part, les bureaux de la DRI sont ouverts à tous et nous pouvons vous apporter des informations et des conseils méthodologies si vous le désirez.. Enfin, je souhaite insister sur l'exemplarité de la coopération entre Limonest et Boura et que si au niveau des communes du Grand Lyon il y a un exemple à suivre, c'est certainement celui-ci. Cette coopération s'inscrit dans la durée, elle apporte une connaissance mutuelle des deux villes et elle à la fois culturelle et technique.

Comme annoncé, les coordonnées de RESACOOOP :
19 rue d'Enghien
69002 Lyon

Tél : +33 (0) 472 778 767
Fax : + 33 (0) 472 419 988
www.resacoop.org